



DA 0705/1

FICHE TECHNIQUE

XYLODAC® AQUA

MICROÉMULSION AQUEUSE CONCENTRÉE INSECTICIDE - ANTITERMITES ET FONGICIDE

TRAITEMENT DES BOIS PRÉVENTIF - CURATIF

CONFORME À LA NORME EUROPÉENNE E.N. 335-1, Classe de risque 3B

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide
Densité : 1,01 +/- 0,03
Odeur : inodore
Couleur : jaune pâle
pH : 6,5 +/- 0,5
Point éclair : > 100°C





TENEUR GARANTIE EN MATIÈRES ACTIVES :

- *Cyperméthrine (insecticide) : 0,80 %*
- *Iodocarbamate (fongicide) : 0,32 %*
- *Propiconazole (fongicide) : 0,32 %*
- *Tébuconazole (fongicide) : 0,30 %*

PROPRIÉTÉS

XYLODAC® AQUA *est un produit concentré en phase aqueuse préventif et curatif destiné au traitement des bois de structure, de menuiserie, d'aménagements intérieurs et extérieurs.*

avantages : *ininflammabilité, non délavable, recouvrable par tous les revêtements habituellement utilisés sur le bois. Émanations limitées de façon significative lors de l'application du fait de l'utilisation d'une formule base aqueuse; cette composition possède 2 actions : préventive sur : les insectes (capricornes, vrillettes, lyctus, termites, etc...), la pourriture cubique; curative sur : tous les insectes xylophages y compris les termites. Le traitement ainsi effectué est de longue durée avec une impression profonde des bois.*

Assurances : *garantie responsabilité civile* DACD.

Domaines d'utilisation : *industries, filières bois, charpentiers, entreprises de traitements.*

Performances : *préventif pour les bois à classe de risque 1, 2 pour tous les insectes et pourriture cubique et fibreuse, curatif tous insectes et classes 3A, 3B.*

Descriptif des classes de risque :

Classe 1 : bois toujours à l'abri des intempéries. Humidité des bois en service inférieure à 18 %. Ouvrages : meubles, parquets en pièces sèches, etc... Risques biologiques : insectes coléoptères, termites selon régions. Zone vulnérable : 0 à 3 mm.

Classe 2 : bois toujours à l'abri des intempéries avec humidité des bois en service inférieure à 18 %. Humidifications possibles par condensations occasionnelles. Ouvrages : charpentes, planchers, ossatures (période de chantier). Il appartient au concepteur de décider de placer les ouvrages en classe 1, s'il s'est assuré que ces ouvrages sont toujours à l'abri de l'humidité, y compris pendant la période de chantier. Risques biologiques : insectes coléoptères, termites selon régions, pourritures superficielles et occasionnelles à virulence faible. Zone vulnérable : 0 à 3 mm.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Production et Commercialisation :
Parc d'activités Mathias – BP 9 – 26320 St Marcel-lès-Valence
Tél : 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Belley SIREN 453 231 565 – APE 515A
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Saint Vulbas (01).



12/07

Classe 3A : sous faible exposition. Bois soumis à des alternances rapides d'humidification (humidité supérieure à 20 %), et de séchage. Pas de stagnation d'eau, séchage complet avant réhumidification. Pas d'humidification significative en bois de bout et aux assemblages. Ouvrages : menuiseries extérieures abritées. Risques biologiques : insectes coléoptères, termites (selon régions), pourritures superficielles faiblement virulentes. Zone vulnérable : 0 à 3 mm et sans pénétration d'eau en bois de bout.
Classe 3B : sous exposition plus forte. Bois soumis à des alternances rapides d'humidification (humidité supérieure à 20 %), et de séchage. Stagnation d'eau plus fréquente, pénétration d'eau significative en bois et bout aux assemblages (toutefois modérée) Ouvrages : menuiseries extérieures abritées. Risques biologiques : insectes coléoptères, termites (selon régions), pourritures plus profondes et plus actives. Zone vulnérable : 5 à 10 mm et plus en latéral et jusqu'à 30 à 50 mm en axial (bois en bout et assemblages).
Conventionnellement, on a retenu en Classe 3 deux niveaux d'exposition possibles, que l'on prend en compte par la suite pour en déduire deux niveaux de risque et de traitement correspondant dans la norme NF B 50-105.3

Utilisation de XYLODAC® AQUA suivant le tableau indiqué au verso

APPLICATIONS	DILUTION	MODE D'EMPLOI
En traitement préventif.	*Dilution à 10 % en poids dans de l'eau.*	*Les bois seront finis d'usinage, dépoussiérés et doivent avoir une humidité résiduelle (siccité) inférieure ou égale à 18 %. S'utilise en badigeonnage ou aspersion à raison de 0,2 à 0,25 Litre au m².* *Trempage court à raison de 15 à 20 Litres de solution prête à l'emploi par m³.* *Traitement par autoclave pour répondre aux spécifications de la classe 3B.* *Ajouter* **XYLODAC® AQUA** *doucement sous agitation douce dans l'eau.* *Procéder au nettoyage du matériel avec de l'eau.*
En traitement curatif.	*Dilution à 10 % en poids dans de l'eau.*	*Prévoir au minimum 15 à 20 Litres par m³ de bois à traiter. Se conformer aux Règles de l'Art décrites par le CTBA.* *Ajouter* **XYLODAC® AQUA** *doucement sous agitation douce dans l'eau.* *Traitement par injection suivi d'une application de surface : badigeonnage ou aspersion.* *Procéder au nettoyage du matériel avec de l'eau.*

Recommandations :

- *Toutes les faces du bois doivent être traitées uniformément, sans omettre les sections et assemblages.*
- *Pour les bois soumis à des alternances humidité/sécheresse pour lesquels la classe 3A est obligatoire, celle-ci sera obtenue avec* **XYLODAC® AQUA** *si les impératifs suivants sont regroupés : essences imprégnables, faibles sections (< 27 mm), application d'un hydrofuge adapté à l'emploi (nous consulter).*
- *Après séchage complet* **XYLODAC® AQUA** *est compatible avec les finitions «standard». De par la grande diversité des produits de finition, il est conseillé d'effectuer un essai préalable.*

ÉTIQUETAGE SÉCURITÉ

S 2 : conserver hors de la portée des enfants. S 26 : en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S 28 : après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. S 29 : ne pas jeter les résidus à l'égout. S 36/37/39 : porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage. S 56 : éliminer le produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. S 62 : en cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Étiquettes Xi – Irritant et N - Dangereux pour l'environnement. R 36 : irritant pour les yeux. R 50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Transport : classe 9.